Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20260212-DELIB2026_012-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LANCIEUX

Côtes d'Armor

| Date de convocation 07/02/2026 | Nombre de conseillers En exercice : 18 Présents : 14 Procurations : 4 Votants : 18 |
|---|---|
| Date d'affichage convocation 07/02/2026 | |

**VOTE**
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
**Séance du 12 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le douzième jour du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Mme Delphine BRIAND, Maire.

**Présents :** Delphine BRIAND, François GRANIER, Patrick BRIAND, Laura LECOLLINET, Michel AUSSANT, Michel-Eric EHRLICH, Catherine GOUILLOU, Marie-Hélène JANIN, Josy LE SAUX, Caroline PARIS de BOLLARDIERE, Anne-Sophie CHALMEL, Françoise CHAPLET, Marianne DAIGNAN, François JEUDY

**Représentés :** Sylvie BAGOT donne procuration à Patrick BRIAND, Thierry CHAPLAIN donne procuration à Josy LE SAUX, David LY SUNNARAM donne procuration à Laura LECOLLINET, Christian ROMONT donne procuration à Michel AUSSANT.

**Secrétaire :** Laura LECOLLINET

**Délibération n° 2026-012**

## Répartition des coûts dans le cadre des services mutualisés avec la commune de Saint-Briac-sur-Mer pour 2025

Mme le Maire présente le détail de la demande de remboursement des services mutualisés en 2025 avec la commune de Saint-Briac-sur-Mer.

La commune de Saint-Briac remboursera la commune de Lancieux :

- Animation Cap vacances : 9 521.69 €
- Fréquentation briacins ALSH Lancieux année 2025 :1 146.15€

La commune de Lancieux remboursera la commune de Saint-Briac de :

- Séjour Ski (février 2025) : supplément cours de ski + insignes 5x18=90 €
- Séjour 7/10 ans à la ferme (avril 2025) 320 € (5 enfants)
- Séjour ado à Viennes (été 2025) : 1300 € € (5 enfants)
- Séjour Ado Rennes (octobre 2025) 360 € (6 enfants)
- Ateliers artistiques 40 €
- Stages sportifs 365 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **SOLLICITER** la demande de remboursement de la mutualisation du service par la commune de Saint-Briac **de 10 667.84 €**
- **AUTORISER** le remboursement des séjours organisés par la commune de Saint-Briac **de 2 475 €.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Delphine BRIAND, Maire

Laura LECOLLINET, secrétaire

*Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie le* 25/02/2026
*et de la transmission au représentant de l'Etat le* 25/02/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*